

# COMPTE RENDU

## DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 JANVIER 2019

### **I. APPROBATION DU PROCES – VERBAL**

Le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

*Toutes les délibérations qui suivent ont été adoptées à l'unanimité.*

### **II. BATIMENTS – EQUIPEMENTS COMMUNAUX**

#### **II.1. Terrain synthétique – Approbation de l'avant-projet et plan de financement**

Monsieur le maire rappelle que s'agissant du respect des normes sanitaires et environnementales, la commune a sollicité auprès du Maître d'œuvre (Sport Initiatives) que soient étudiées uniquement des solutions alternatives au remplissage à base de granulats en caoutchouc de type Styrène Butadiène Rubber (SBR), qui provient du broyage de pneus recyclés. Le budget travaux sur lequel a été lancée la consultation de maîtrise d'œuvre était de 550 000 € HT.

La mise en place d'un granulat autre que le SBR en version brut représente donc une plus-value variant de 65 000 à 160 000 € HT. Il est à noter, par ailleurs, que pour certaines variantes, le coût important du granulat nécessite de prévoir la pose d'une sous-couche de souplesse (en SBR) afin de diminuer la quantité du remplissage (la hauteur des brins est de 40 mm contre 60 mm sans couche de souplesse).

Le démarrage de ce projet est prévu avant l'été prochain pour une réception des travaux au début de l'automne 2019.

Le conseil municipal approuve l'avant-projet et le plan de financement présentés sachant que le choix du granulat sera effectué en fonction des résultats de l'appel d'offres.

### **III. URBANISME – VOIRIE – ENVIRONNEMENT**

#### **III.1. Lotissement « Le Bordage » – Approbation de l'esquisse**

A l'issue du diagnostic, le cabinet de Maîtrise d'Œuvre a proposé, en fonction des contraintes du Plan Local d'Urbanisme, deux scénarios d'aménagements légèrement contrastés. Le conseil municipal décide de retenir le scénario 1 qui offre des parcelles d'une taille plus confortable et limite la surface des espaces verts futurs à entretenir.

#### **III.2. Désaffectation d'un espace public**

Concernant le projet de réalisation du lotissement « Le Bordage », une emprise communale non cadastrée, considérée comme faisant partie du domaine public communal, doit faire l'objet d'un déclassement. Toutefois, avant de procéder au déclassement, il est nécessaire de décider de la désaffectation de la dite emprise d'une superficie de 2 100 m<sup>2</sup>.

Il est de l'intérêt de la commune de réduire l'espace public à entretenir lorsque l'occasion s'en présente, sans que cette décision ne porte atteinte à un intérêt public.

#### **III.3. Programme d'effacement de réseau chemin de la Petite Morinière**

Il est décidé de reporter à 2021 l'opération d'effacement des réseaux du chemin de la Petite Morinière, avenue Martin Luther King et rue de la Grande Fontaine.

#### **III.4. Installation classée pour la protection de l'environnement**

La commune émet un avis favorable sur le dossier ICPE déposé par M. le Président de la SAS BOUCARD EMBALLAGES, pour un projet dans la zone de la Bergerie concernant :

- la construction d'un entrepôt comprenant 2 cellules, d'une superficie de 2 942 m<sup>2</sup> et de 3 000 m<sup>2</sup>, pour le stockage d'emballages cartons et d'emballages plastiques,
- la construction d'un espace bureaux et locaux sociaux.

#### **III.5. Atelier n°2 du PLUIh « Quel développement au sein des centres urbains ? »**

Le conseil municipal confirme les propositions formulées par la commission communale sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal concernant :

- l'optimisation du tissu urbain,
- la production de logements sociaux et l'amélioration de l'habitat,
- la localisation des activités commerciales.

## **IV. ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES**

### **IV.1. Création d'un budget annexe « Lotissement Le Bordage »**

La commune a décidé de la création d'un lotissement communal dénommé « Le Bordage » sur une emprise foncière de près de 1,9. Le choix du maître d'œuvre, chargé d'accompagner la commune dans ce projet, a été fait lors de la dernière séance du Conseil municipal du 8/10/2018.

En conséquence, afin de pouvoir régler les premières dépenses concernant cet aménagement urbain il est décidé de procéder à l'ouverture d'un budget dont le montant s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 250 000 €.

### **IV.2. Mise à disposition d'agents auprès d'association Enfance**

Depuis le 1er février 2011, un agent communal est mis à disposition des associations enfance de Saint Léger et de La Séguinière pour assurer le soutien administratif. Ce travail consiste à effectuer les tâches de comptabilité et de paie. Conformément aux conventions passées, les associations bénéficiaires rembourseront à la commune le montant de la rémunération et des charges sociales relatives à cette mise à disposition pour l'année 2018. Le conseil municipal a fixé à 16 015 € les frais de personnel à rembourser à la commune de La Séguinière.

### **IV.3. Mise à disposition d'agents pour le CCAS (Repas des Seniors)**

Conformément à une convention de 1998, la commune peut mettre à disposition du CCAS du personnel de cuisine du restaurant scolaire pour la confection et le service du repas annuel offert aux plus de 68 ans. Cette mise à disposition, quand elle est effective, donne lieu à reversement de la charge salariale. Pendant plusieurs années le Centre Communal d'Action Sociale a fait appel à un prestataire extérieur mais depuis 2017, suite à l'augmentation de temps de travail du personnel de cantine, il a été décidé de faire appel de nouveau aux agents du service.

Pour une juste évaluation du coût, c'est le temps réellement passé par les 4 agents concernés qui sera facturé au CCAS, soit un montant arrêté à 1 277,80 €.

### **IV.4. Désignation d'un élu référent pour les personnes âgées**

L'Agglomération du choletais ayant décidé d'adhérer au réseau « Villes et Communautés Amies des Aînés », le conseil municipal désigne Marie-Odile EDOUARD élue référente chargée de représenter la commune de La Séguinière pour les actions en faveur des personnes âgées portées par l'Agglomération.

### **IV.5. Participation aux charges du Centre Médico-Scolaire**

La Séguinière faisant partie du périmètre d'intervention du CMS, les élèves de la commune bénéficient de ce service de santé scolaire. C'est la raison pour laquelle, une participation est sollicitée (au prorata du nombre d'élèves concernés) pour couvrir les dépenses générées annuellement pour l'hébergement du CMS et son fonctionnement évaluées à 29 370 €. La participation de la commune de La Séguinière basée sur un effectif de 517 élèves est estimée à 901 €.

### **IV.6. Aire d'accueil Camping-cars – Bilan annuel et calcul de la redevance**

Le site de La Séguinière a été mis en service en décembre 2017 et Monsieur le maire propose donc, après une année de fonctionnement, d'en dresser le bilan afin de pouvoir solliciter, auprès de la société Camping-car Park, le montant de la redevance annuelle.

Le nombre de nuits « Pass' Etapes » consommées est de 1 699 (contre 1 416 prévues) et il y a eu également 81 utilisations de la borne de services pour un montant total annuel du chiffre d'affaire de 15 727,54 € HT. La société gestionnaire est donc redevable d'une somme nette correspondant à 66,66% de ce chiffre d'affaire soit : 10 483,98 €.

### **IV.7. Adhésion au nouveau marché de fournitures de gaz naturel 2020/2022**

Pour bénéficier de tarifs compétitifs d'achat du gaz et de l'électricité, les communes peuvent acheter ces énergies en commun dans le cadre d'un groupement de commandes. Cette procédure prévue par le code des marchés publics, permet à différentes entités (collectivités locales, établissements publics...), même sans lien entre elles, de s'inscrire dans une consultation conduite par un coordonnateur.

Le Syndicat d'Energie de Maine-et-Loire (SIEM) a ainsi entrepris cette démarche dès 2014 et c'est tout naturellement que la commune a pris la décision d'adhérer de nouveau au dispositif d'achat groupé proposé par la structure intercommunale départementale pour la période 2020-2022.

## **V. RAPPORTS DE COMMISSIONS ET DE REUNIONS DIVERSES**

### **V.1. Guy BARRÉ « Finances – Administration Générale » :**

Rappelle que la séance du conseil municipal du mois de février donne lieu, tous les ans, à la présentation du DOB (Débat d'Orientations Budgétaires). Pour préparer ce document, Monsieur BARRE propose de réunir préalablement la commission Finances – Administration Générale le : mardi 29 janvier à 20h30.

Il fait également savoir que pour répondre favorablement à l'invitation formulée par l'association des maires ruraux de France, la municipalité de La Séguinière a mis à disposition en mairie, début janvier, un cahier destiné à recueillir les doléances des habitants qui le souhaitent. Ce document sera transmis ensuite à la Présidence de la République via la Sous-préfecture de Cholet ; une copie sera également communiquées aux parlementaires.

### **V.2. Yolaine BOSSARD « Environnement – Cadre de vie » :**

Revient sur des événements intéressant le développement durable.

Pendant la période des fêtes, les illuminations ont été appréciées, en particuliers celles de l'école Marcel Luneau ; les précédentes étaient vétustes et elles ont donc été avantageusement remplacées. Le marché de Noël s'est pour sa part très bien déroulé : les participants à l'atelier « Plantes sauvages » ont été ravis, les commerçants ont passé une belle matinée. Il faut noter que le temps, très clément, a bien contribué à la réussite de cet événement...

En ce qui concerne l'environnement, les écourues de la Moine vont se terminer le 31 janvier prochain. Cette date est donnée officiellement par les services de l'Etat et l'association « Sauvegarde de la Moine » en est bien évidemment informée.

Pour le marché hebdomadaire, un planning trimestriel sera désormais proposé sur le site internet de la mairie en rubrique « Vie de la Commune / Marché ».

Au niveau des Jardins Partagés, une rencontre a été organisée entre les jardiniers et le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) le samedi matin 12 janvier. L'objectif était de rendre le compostage des jardins « autonome ». Elle souligne que l'accompagnement du CPIE a été bénéfique pour les jardiniers qui ont acquis, petit à petit, les bonnes pratiques. Le principe adopté est le suivant : « *ce qui est donné par le jardin doit retourner au jardin* » sous forme de compost. Mme BOSSARD souligne le travail d'aide accompli par le service déchets de l'AdC ; l'un des agents de ce service, M. PECQUERY, viendra visiter l'équipement comme il le fait déjà pour le composteur du restaurant scolaire et celui de la Maison d'Accueil.

### **V.3. Serge GUINAUDEAU « Urbanisme – Travaux »**

La commission urbanisme s'est réunie le 8 janvier dernier. Mis à part les sujets inscrits à l'ordre du jour du conseil municipal de la présente séance, les élus ont examiné les points suivants :

- L'avancement des travaux d'extension et de réhabilitation de la salle de l'Arceau,
- L'engagement de la réalisation de travaux de mise aux normes d'accessibilité à la MAM Graines de Malice, L'aménagement d'un accès, par l'extérieur, pour les personnes à mobilité réduite était inscrit à l'ADAP (Agenda D'Accessibilité Programmée) adopté en 2015 par le conseil municipal.

Le Syndicat Intercommunal d'Energie de Maine-et-Loire a fait parvenir fin d'année 2018, son rapport d'activité 2017. Ce document disponible en mairie retrace en quelques chiffres les travaux réalisés par le SIEML ainsi que les projets lancés notamment en faveur de la transition énergétique.

### **V.4. Marie-Odile EDOUARD « Social – Scolaire » :**

Communique l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi, à La Séguinière, depuis 5 ans :

Mois	Total	Hommes	Femmes	Indemnisés	Non-indemnisés
Déc. 2014	214	96	118	169	45
Déc. 2015	212	92	120	162	50
Déc. 2016	215	99	116	176	39
Déc. 2017	212	91	121	171	41
<b>Déc. 2018</b>	<b>184</b>	<b>86</b>	<b>98</b>	<b>156</b>	<b>28</b>

Mme EDOUARD informe que mi-décembre était organisé le goûter de Noël qui réunit les chauffeurs bénévoles et bénéficiaires du transport solidaire (50 personnes). Cette manifestation a pour but de faire mieux connaissance et contribue à la réussite de ce service qui donne entière satisfaction aux usagers. Le goûter, proposé à cette occasion, s'est déroulé en présence des enfants de maternelle de l'école publique qui ont proposé un petit spectacle de chants.

Elle signale que, comme tous les ans, les membres du CCAS se sont retrouvés en mairie pour confectionner les 110 colis de Noël (dont 80 pour la maison d'accueil) destinés aux personnes de plus de 75 ans qui en ont fait la demande.

Le Café-rencontre organisait, plus particulièrement à destination des participants à ses actions, un repas de Noël avec animation musicale au Dodais.

Les parents d'élèves de l'école Marcel Luneau mènent différentes actions pour collecter des fonds afin de financer une partie du voyage scolaire des CM1 et CM2 prévu en 2020. Ainsi, une action « collecte de papier » sera tout prochainement mise en place. Pour y participer, il faut dès à présent commencer à stocker chez soi ou sur son lieu de travail les papiers, revus, journaux initialement destinés à la poubelle jaune. Une benne sera installée pour la collecte 2019. Le lieu de dépôt et les dates de collecte seront communiqués ultérieurement. La collecte de papier de l'APEL de l'école privée s'est terminée pour sa part le 17/01.

#### **V.5. Philippe BOUCHET « Communication – Evènementiel » :**

Communique le recensement de la Population légale au 1er janvier 2018 fourni par l'INSEE : Population totale 4 169 (en 2018 : 4 117) dont 4 092 (4 041) pour la population municipale et 77 (76) pour la population comptée à part.

Informe des travaux et réunions auxquels il a contribué au cours de ces dernières semaines, il rappelle que les photos des manifestations publiques sont en ligne sur le site internet :

- 15/12/2018 : Petit déjeuner avec les présidentes et présidents des associations de la Séguinière,
- 16/12/2018 : 3ème édition du Marché de Noël,
- 21/12/2018 : l'Arbre de Noël pour le personnel communal et les élus a rassemblé 70 adultes et 14 enfants,
- 06/01/2019 : Assemblée générale de SVS Vélo Sport la Séguinière à la salle des fêtes,
- 11/01/2019 : Cérémonie des vœux 2019 du maire et des adjoints aux habitants, aux associations, aux commerçants, aux artisans et aux entreprises,
- 12/01/2019 : rencontre avec les jardiniers des jardins partagés pour la remise des clés du composteur,
- 12 et 13/01/2019 : spectacle de magie avec Ben Rose au théâtre Espace Prévert avec en préambule un court spectacle chorégraphique intitulé : PUPPET BOY, assuré par Jérôme LE GOFF,

#### **V.6. Agnès BRUCHE « Culture – Sport – Loisir » :**

Fait savoir que la rencontre avec les associations a réuni une quarantaine de personnes. La réunion avait pour thématique « l'organisation d'une manifestation » en présence du lieutenant de gendarmerie LAMAISON, de Anne BESNIER du comité sportif du Maine et Loire et de Lionel NEAU, directeur du CSI Ocsigène. Ces réunions sont toujours très appréciées des participants.

L'édition locale du Téléthon a peut-être un peu moins mobilisé mais la recette reste raisonnable. A noter que le président Jacky ROBREAU a choisi de ne pas continuer.

Le spectacle "Allez les Filles" proposé le vendredi 21/12 en partenariat avec le jardin de verre a affiché complet. Les deux séances de cinéma pour enfants "Ferdinand" ont également bien rempli l'espace Prévert.

En ce qui concerne les bibliothèques rurales, l'AdC a réuni le 17/12 le comité de gestion du réseau intercommunal. 2019 sera l'année de renouvellement de l'ensemble des conventions passées avec le Département via son service de lecture publique le Bibliopole. Une réflexion est actuellement menée sur la carte unique, préconisée par le Bibliopole, qui permet de fédérer le réseau.

Le spectacle de magie de Ben Rose qui s'est déroulé les 13 et 14 janvier dernier était complet depuis déjà 15 jours. Mme BRUCHE remercie Jérôme LEGOFF de la Compagnie Renard et Tournesol qui a assuré la première partie des deux séances.

## **VI. AFFAIRES DIVERSES ET INFORMATIONS**

### **VI.1. Décisions prises par application d'une délégation du conseil municipal**

Monsieur le maire précise que selon l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il doit rendre compte des décisions prises en application d'une délégation du conseil municipal lors de chaque réunion de l'assemblée délibérante. Il informe à ce sujet, les conseillers municipaux, qu'il n'a pas fait usage du droit de préemption de la commune à l'occasion de six ventes d'immeubles situés : rue de Madrid, rue du Vieux Pont, rue de la Marche, rue de l'Etoile, rue de la Grande Fontaine, rue des Chênes.

### **VI.2. Etat-Civil**

Est communiqué à l'assemblée le nombre de naissances, mariages et décès recensés à La Séguinière en 2018 ainsi qu'un rappel des statistiques des dernières années :

Années	Naissances	Mariages	Décès
2014	52	14	32
2015	49	18	34
2016	46	17	33
2017	52	17	33
<b>2018</b>	<b>43</b>	<b>11</b>	<b>35</b>

### **VI.3. Urbanisme**

Comme tous les ans, Monsieur le maire communique à l'assemblée le nombre de dossiers de demande d'occupation du sol déposés au cours des cinq dernières années :

Années	Permis de construire	Déclarations préalables
2014	38	52
2015	41	56
2016	40	75
2017	36	54
<b>2018</b>	<b>24</b>	<b>55</b>

### **VI.4. Conseil municipal**

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal aura lieu le lundi 11 février 2019 à 20h30.